



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
ordinaire  
11 octobre 2022**

**22-10-113**

## **Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe**

### **Séance ordinaire du 11 octobre 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 11 octobre 2022 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022
5. Parc de planche à roulettes – Réfection de la surface asphaltée et réparation des équipements
6. Prolongement du trottoir en 2021 – Facture pour déplacement de poteaux de télécommunication
7. Dépouillement de l'arbre de Noël 2022
8. Parc du Trou à Ouellette – Approbation du concept artistique et des dépenses de réalisation et de réfection
9. Patinoire – Hiver 2022-2023 – Exercice de l'année d'option
10. Dénéigement du trottoir – Hiver 2022-2023 – Exercice de l'année d'option
11. Comité consultatif en environnement (CCE) – Création
12. Avis de motion – Modification au règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires
13. MRC – Retrait de certaines compétences non exclusives
14. Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) – Résolution d'appui
15. Offre de services de Dunton Rainville
16. Dons et commandites
17. Correspondance
18. Questions de l'assistance
19. Levée ou ajournement de la séance

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

**22-10-114**

**D'ACCEPTER** les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2022-10-11/2022-09-30 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 10 485,45 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 40 299,49 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 29 086,76 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 561,64 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 87 089,91 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé

**22-10-115**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### PARC DE PLANCHE À ROULETTES – RÉFECTION DE LA SURFACE ASPHALTÉE ET RÉPARATION DES ÉQUIPEMENTS

**ATTENDU QUE** le parc de planche à roulettes a été aménagé il y a une quinzaine d'années et que des réparations sont à effectuer sur certains modules et à la surface asphaltée afin d'assurer une pratique sécuritaire de ce sport fort populaire auprès de nos jeunes;

**ATTENDU QUE** les jeunes utilisateurs de ce parc de planche à roulettes ont à cœur de voir cette aire de jeux mise à niveau et ont même organisé une levée de fonds au début de l'été;

**ATTENDU QUE** ces réparations doivent préférablement être faites avant l'ajout d'un nouveau module que la municipalité se propose d'acquérir avec l'aide d'une partie de la subvention dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**22-10-116**

**D'AUTORISER** l'administration municipale à procéder à la réparation des modules du parc de planche à roulettes ainsi que de la surface asphaltée de cette aire de jeux.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **PROLONGEMENT DU TROTTOIR EN 2021 – FACTURE POUR DÉPLACEMENT DE POTEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION**

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

### **DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL 2022**

Il est proposé

**22-10-117**

**D'ALLOUER** une somme de 3 000 \$ au Comité du dépouillement de l'arbre de Noël pour la réalisation de l'activité le 4 décembre prochain.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **PARC DU TROU À OUELLETTE – APPROBATION DU CONCEPT ARTISTIQUE ET DES DÉPENSES DE RÉALISATION ET DE RÉFECTION**

**ATTENDU QUE** les installations du parc du Trou à Ouellette ont besoin d'être rafraîchies afin d'assurer la sécurité des visiteurs et de maintenir en bon état d'entretien les composantes de ce site;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'est vu accorder deux subventions pour financer les travaux planifiés, l'une du Fonds régions et ruralité (FRR) et l'autre du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS);

**ATTENDU QUE** la subvention du CACVS vise à ajouter un volet culturel et artistique à la réfection qui est planifiée;

**ATTENDU QUE** l'artiste locale, madame Nathalie Paquette, a été sollicitée pour effectuer la réalisation d'une œuvre d'art à être intégrée au site;

**ATTENDU QUE** madame Paquette a élaboré une proposition pour la réalisation d'un concept artistique en prenant en considération les subventions accordées à cet effet;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**22-10-118**

**D'AUTORISER** la réalisation du projet artistique proposé par madame Nathalie Paquette selon les esquisses soumises par cette dernière (document TO-2022-10);

**D'AUTORISER** la somme de 20 000 \$ afin de réaliser le projet artistique proposé;

**D'AUTORISER** monsieur le maire et monsieur le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité une entente de service avec l'artiste, madame Nathalie Paquette.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **PATINOIRE – HIVER 2022-2023 – EXERCICE DE L'ANNÉE D'OPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité a convenu d'un contrat avec monsieur Philippe Dicaire concernant la préparation de la glace de la patinoire extérieure et le trottoir de glace entre la patinoire et le Chalet des loisirs (salle des patineurs); l'arrosage de ladite glace au cours de l'hiver lorsque requis pour assurer une qualité optimale et selon les conditions climatiques; ainsi que le déneigement des surfaces glacées destinées aux patineurs (patinoire et trottoir de glace);

**ATTENDU QUE** le dernier contrat prévoit que la municipalité peut se prévaloir d'une année d'option pour l'hiver 2022-2023;

Il est proposé

**22-10-119**

**D'EXERCER** pour la saison hivernale 2022-2023, l'année d'option prévue au contrat mentionné en préambule de la présente résolution.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **DÉNEIGEMENT DU TROTTOIR – HIVER 2022-2023 – EXERCICE DE L'ANNÉE D'OPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité a convenu d'un contrat avec monsieur Philippe Dicaire concernant le déneigement du trottoir sur la rue Principale durant la saison hivernale;

**ATTENDU QUE** le dernier contrat prévoit que la municipalité peut se prévaloir d'une année d'option pour l'hiver 2022-2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**22-10-120**

**D'EXERCER** pour la saison hivernale 2022-2023, l'année d'option prévue au contrat mentionné en préambule de la présente résolution.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE) – CRÉATION**

**ATTENDU QUE** la création d'un comité consultatif en environnement (CCE) serait responsable de conseiller les instances municipales sur une variété de sujets touchant l'environnement;

**ATTENDU QUE** son expertise pourrait être mise à contribution dans plusieurs domaines tels la qualité du milieu, la protection de l'environnement, les plans d'aménagement, ainsi que les projets, stratégies, politiques et règlements touchant les aspects environnementaux de la municipalité;

**ATTENDU QU'**un comité consultatif en environnement (CCE) apporterait une dimension éclairante dans la prise de décision des élus et au bénéfice de l'ensemble des citoyens et citoyennes de notre municipalité;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**ATTENDU QUE** dans le cadre de leur mandat, les membres auraient la responsabilité de :

- Prendre connaissance des dossiers soumis au comité;
- Partager leurs connaissances et expertises avec le comité sur les sujets abordés lors des réunions;
- Analyser toute question ou demande soumise au comité, notamment par rapport à la protection de l'environnement et aux différents domaines environnementaux liés à la municipalité;
- Participer activement aux séances du comité et à l'atteinte de ses objectifs;
- Formuler des recommandations aux instances municipales relativement aux questions étudiées par le comité;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**22-10-121**

**DE PROCÉDER** à la création d'un comité consultatif en environnement (CCE) composé de trois citoyens et de trois élus incluant le maire qui d'office, a la possibilité de siéger sur tous les comités;

**DE PROCÉDER** à un appel à manifestation d'intérêt auprès des citoyens pour la constitution de ce nouveau comité afin que sa mise en place puisse être effective au début de 2023.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Monsieur le conseiller Carl Dupras donne avis de motion qu'un nouveau règlement modifiant le règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

### **MRC – RETRAIT DE CERTAINES COMPÉTENCES NON EXCLUSIVES**

Il est proposé

**22-10-122**

**DE RÉITÉRER** le retrait de la municipalité de Sainte-Marthe aux programmes Anges des parcs et Cadets de la Sûreté du Québec qui sont des compétences non exclusives de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ce qui permet donc à la municipalité de Sainte-Marthe d'exercer son droit de retrait.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC (PPAQ) – RÉSOLUTION D'APPUI**

**ATTENDU QUE** l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique, à la vitalité des municipalités comme celle de Sainte-Marthe, et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**ATTENDU QUE** le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

**ATTENDU QUE** les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

**ATTENDU QUE** les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

**ATTENDU QUE** la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

**ATTENDU QUE** cette production record engendrera 12 582 emplois équivalents temps plein pour la période, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

**ATTENDU QUE** les bienfaits écologiques des superficies composées d'érablières actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

**ATTENDU QUE** pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

**ATTENDU QUE** l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

**ATTENDU QUE** le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme un élément du patrimoine immatériel du Québec;

**ATTENDU QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

**ATTENDU QUE** le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

**ATTENDU QUE** les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé

**22-10-123**

**DE RECONNAÎTRE** l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**D'APPUYER** les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### OFFRE DE SERVICES DE DUNTON RAINVILLE

Il est proposé

**22-10-124**

**D'ACCEPTER** l'offre de services juridiques de l'étude d'avocats Dunton Rainville pour le type de service « appels téléphoniques » au montant forfaitaire annuel de quatre cents dollars (400 \$). Ce service téléphonique illimité permettra ainsi d'obtenir l'avis verbal d'un professionnel relativement à la conduite des affaires normales et courantes de notre municipalité.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### DONS ET COMMANDITES

Il est proposé

**22-10-125**

**D'ACCEPTER** de soutenir les organismes suivants par un don ou une représentation de la municipalité :

- Centre Prénatal et jeunes familles de Vaudreuil-Soulanges, pour un montant de 140 \$;
- Société Saint-Jean-Baptiste (souper Prêt d'honneur 2022), pour un montant de 140 \$.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.



No de résolution  
ou annotation

22-10-126

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**À 20 h 21**

Il est proposé

**QUE** la présente séance soit levée.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

François Pleau  
Maire

Michel Bertrand  
Directeur général

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS** (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
Directeur général